

locales tv



avec le soutien de la Région Bretagne

Appel à projets

Collection documentaire issue des régions françaises

Préambule :

Partenaires importants de la production audiovisuelle en région, sous l'égide du syndicat Locales.TV, les télévisions locales de France réunies souhaitent coproduire une collection documentaire issue des régions françaises, métropolitaines et outre-mer.

Dans chaque région, une société de production locale pourra proposer un projet de film documentaire à la/les chaîne(s) locale(s) de son territoire. Le projet retenu intégrera la collection.

Thématique retenue : **Faire autrement ?**

Dérèglement climatique, épuisement des ressources, pollutions, nouvelles menaces... Partout sur nos territoires des chercheurs, des entrepreneurs, des inventeurs et des gens comme tout le monde (ou presque) découvrent des façons de faire, de récupérer, restaurer, soigner, réparer... Ils ont, vous avez, nous avons des solutions.

Résolument optimiste, l'esprit de cet appel à projets est de partager et proposer ces pratiques nouvelles et porteuses d'espoir.

Chaque film sera enraciné sur un territoire, une ville, une région.

L'enracinement n'interdit pas l'ailleurs, le principe essentiel est le partage des expériences, or le croisement des expériences peut produire des solutions nouvelles pouvant être partagées : un Breton qui au bout du monde apporte une solution aux racines bretonnes, un étudiant montpelliérain dans l'Océan Indien, un Maori en Gascogne, un Khmer en Franche-Comté sont bienvenus.

L'incarnation, l'empathie provoquée par un personnage central par qui se dégage une solution, est l'autre trait commun de ces films.

Eligibilité des projets :

Sont éligibles les projets de films documentaires réalisés par des auteurs ou autrices, témoignant d'un regard singulier et personnel sur les sujets traités, ayant nécessité un temps d'écriture, de repérages et de préparation nécessaires à la profondeur du traitement, des temps de tournage et de montage permettant une véritable écriture télévisuelle.

Les projets non éligibles sont notamment les suivants :

- les œuvres de flux et concepts fondés sur un programme de flux ;
- les ouvrages de référence (encyclopédies, atlas...) et les services d'information ou les services purement transactionnels ;
- les productions institutionnelles et contenus à caractère strictement promotionnel ou publicitaire ;
- les films produits dans un cadre pédagogique (école ou atelier) ou associatif ;
- les enregistrements d'événements et reportages audiovisuels ;
- les émissions de plateau ou magazines ;
- les clips musicaux ;

Production :

Faire autrement, c'est aussi produire autrement :

- les films s'inscriront dans les filières régionales : auteur(s), producteur de la région. Faire en sorte que la production du film génère un effet de levier le plus important possible pour le tissu professionnel local.
- Les films s'inscriront dans les conditions de production définies avec le diffuseur local, que ces chaînes soient réunies dans les dispositifs soutenus par les Régions ou non.

Format :

Durée souhaitée : 52 minutes

La déclinaison des œuvres sur d'autres formats, en vue d'exploitations sur d'autres supports ou médias, les formes narratives nouvelles seront particulièrement bien appréciées.

Diffusion :

La diffusion des films se fera sur l'ensemble des télévisions françaises, sur la TNT, les Box et sur les sites web des TV (en streaming live et en replay pour 30 jours à compter de la 1^{ère} diffusion TV).

Les droits de diffusion devront être disponibles pour toutes ces chaînes dans les conditions suivantes : 36 mois, 4 multidiffusions (une multidiffusion correspondant à 10 passages maximum sur 30 jours), droits non exclusifs.

Calendrier :

1. Réception des projets : 1^{er} octobre 2020
2. Sélection des projets dans chaque territoire : fin octobre 2020
3. Annonce des projets retenus : 16 novembre 2020
4. Remise des PAD : au plus tard le 31 décembre 2021

Sélection :

Chaque chaîne ou groupement de chaînes participant au projet s'engage à sélectionner 1 projet, issue de sa région, et à le faire remonter au comité de coordination final.

Ce comité réunissant des représentants de plusieurs télévisions, aura pour rôle de garantir la cohérence éditoriale et technique globale de la collection.

Contact :

Aurélie Rousseau
Directrice générale de TVR
agissant pour le compte de Locales.TV
aurelierousseau@tvr.bzh
Tel. : 06 30 63 53 73

Liste des chaînes coproductrices participantes au projet :

Alsace 20
BIP TV
Canal 32
Lyon Capital TV
TV Tours
TV78
Tébéo
TébéSud
TL7
TVR
TVM Est Parisien
VIA Grand Paris
VIA LMTV
VIA Moselle
VIA Occitanie
VIA Tele Paese
VIA Vosges
WEO